

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 26/10/2020

Nb de membres en exercice : 15

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Laure DESTOUCHES, Olivier CHASLES, Brigitte BOUYGUES, Margot CHALOUAS, Valérie COMPAIN, Charles HÉLÈNE, Nicole JEUDI, Hervé LEFEBVRE, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Inge PERROTIN, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

Secrétaire de séance : Olivier CHASLES

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants : remboursement des locations de la salle des fêtes et révision de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux Rue de la Vallée.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

1. Tarifs de la cantine pour les employés de la commune

Afin de faciliter l'accès de la restauration scolaire aux agents de la commune, le conseil municipal décide d'appliquer le même tarif que pour les enfants soit 4.25 € le repas.

2. Proposition de nomination de 3 membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner trois personnes pour la commission de contrôle des listes électorales pour la durée du mandat.

Le conseil municipal propose à l'unanimité :

- Municipal de la commune : Monsieur Joël MARCHAND
- Déléguée de l'administration : madame Yolande DUPUY
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Monsieur Marcel MISERIAUX

Arrivée de Nathalie et Hervé Lefebvre (18h50)

3. Taux de la taxe d'aménagement communale

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver le taux de **3,5 %** sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans reconductible d'année en année.

4. Adhésion au GIP RECIA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord, en tant que commune membre de la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan, à l'adhésion de cette dernière au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret, (et à la signature de la convention constitutive entre la CC et le GIP RECIA) et ainsi pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche aux fins de représenter les communes sur le sujet

5. Désignation d'un coordonnateur communal et création d'emplois d'agents recenseurs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de **désigner un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui pourra être soit membre du conseil municipal, soit agent communal.

Le coordonnateur, s'il est agent communal, effectuera sa mission pendant son temps de travail habituel ; s'il est membre du conseil municipal, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Le coordonnateur d'enquête sera remboursé de ces frais de déplacement et éventuellement de repas pour chaque séance de formation.

- **de créer**, en application de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, **2 emplois d'agents recenseurs non titulaires** à raison d'une durée hebdomadaire de **15/35^{ème} par agent**, pour la période comprise entre le 21/01 et le 20/02/2021 hors formations obligatoires (2 ½ journées)

- **de fixer la rémunération des agents recenseurs** par référence à l'indice brut 350.

Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de **35 € par agent** pour chaque séance de formation.

6. DM 1 Budget commune – Fonctionnement

Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative suivante :

Compte 011 – Diminution de crédits = 39 200.00 €

Compte 012 – Augmentation de crédits = 39 200 €

7. Remboursement des locations de la salle des fêtes

Depuis le début de la crise sanitaire dû au covid-19, la salle polyvalente étant occupée par la restauration scolaire (afin de respecter les règles sanitaires de distanciation), et à nouveau interdite à la location depuis le nouveau confinement,

Ne pouvant pas actuellement donner de date de reprise,

Le conseil municipal, décide, le remboursement de toutes les locations en cours.

8. Enfouissement des réseaux – Rue de la Vallée – actualisation de la participation communale

Le conseil municipal approuve l'actualisation de la participation communale suivante :

- Réseaux de télécommunication – dissimulation - rue de la Vallée :

L'estimation liée à cette prestation s'élevait à 60 445,92 €.

Il est dorénavant de **62 218,83 €**

- Réseaux de distribution publique d'énergie électrique – dissimulation - rue de la Vallée

La participation communale estimée à 20 377,20 €

Est maintenant de **44 631,26 €**

- A ajouter le réseau d'éclairage public pour un montant de **22 790.58 €**

Soit un coût total pour la commune de **129 640,67 €**

9. Assainissement – Tarifs des branchements

Le conseil municipal décide :

- De fixer le montant de la taxe par branchement pour les habitations déjà existantes à 1 800 €
(2 abstentions)

- De fixer le montant de la taxe par branchement pour les nouvelles constructions à 2 800 €
(1 abstention)

Cette participation est valable pour la dernière opération d'extension de la rue des Brosses, rue des Aubuis et Chemin de la Calotterie.

Elle concerne également toute nouvelle opération d'extension à venir et tout nouveau branchement individuel à l'assainissement collectif sur le territoire de la commune.

10. Compte rendu des différentes commissions

- Bâtiments : restaurant scolaire : projet architecte en cours
- Environnement : élagage des arbres effectué
Rencontre avec des professionnels du FCPA de Fondettes pour un projet d'aménagement parc du Clos Romain.
Projet de jeux pour enfants à l'étude.
- Affaires Scolaires : en raison des règles sanitaires en cours, les élections du conseil municipal des jeunes sont reportées en décembre.
Le permis à points est transformé en carnet de liaison.
- Communication : il est demandé aux différentes associations de commencer à élaborer des articles à insérer dans l'Entre Nous.

11. Questions diverses

- A la demande du gouvernement, les cérémonies commémoratives du 11 novembre auront lieu sans public avec maximum 6 personnes.

Fin de la séance à 21h15